



## LUTTE ANTI-TERMITES

## TRAITEMENT PREVENTIF

**BOURBON DESINSECTISATION** réalise l'application de barrière physico-chimique anti-termite avant construction tel que le définit la législation en vigueur.

L'utilisation d'un procédé novateur comme moyen préventif fait partie intégrante du processus de construction des bâtiments à usages d'habitations ou à usages professionnels, notamment à La Réunion où la Région/Département est déclarée infestée.

Notre intervention dépend des procédés de construction (construction sur dalle, sur pilotis ou plôts, sur vide sanitaire, sur sous-sol habitable, mixte, en béton banché)

L'objectif principal recherché lors de l'application de la barrière physico-chimique vise à empêcher les termites souterrains d'infester ultérieurement le bâti.

Ce mode d'intervention respecte les nouvelles directives en matière de traitement anti-termite préventif (interdiction de l'épandage chimique depuis la mise en application du 2<sup>ème</sup> décret le 25/11/2007).

Nos équipes appliquent une résine qui se polymérise formant ainsi une film continu de protection à l'interface sol/bâti sur les zones compactées et sur l'ensemble des éléments constituant les fondations, ce qui confère la protection anti-termite attendue de cette méthode.

D'autre part, ce procédé est respectueux de l'environnement puisque la conception du produit interdit tout ruissellement de la matière active vers les nappes phréatiques.





## LUTTE ANTI-TERMITES

## TRAITEMENT PREVENTIF

Nos nombreuses références ainsi que le respect des normes en vigueur, notamment du code de la construction et de l'habitation ainsi que des Normes NF X40-501 et FDX 40-501, nous permettrons de répondre à toutes demande de protection préventive anti-termites, alliant : sécurité, technicité, efficacité.

Pour chaque réalisation nous délivrons un certificat de traitement anti-termites à conserver dans le dossier de construction.

**Couvert par notre Assurance Décennale, cette intervention une fois réalisée est garantie 10 ans.**

